

But 2 Veiller à ce que l'engagement du Canada à l'égard des relations bilatérales, régionales et multilatérales

OBJECTIFS	CIBLES/ACTIONS
<p>2:C Appliquer le Plan canadien d'action pour l'Afrique en collaboration étroite avec l'ACDI.</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) Appuyer le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA) par l'entremise du Plan d'action pour l'Afrique (PAA) et d'autres engagements comme l'augmentation annuelle en cours de 8 % de l'aide internationale (la moitié ou plus allant à l'Afrique); et la participation du Canada au Forum de partenariat africain (2005). (ii) Conclure des partenariats bonifiés avec des pays africains dont l'action reflète les engagements pris dans le cadre du NPDA, y compris un engagement politique et financier envers la bonne gouvernance et la primauté du droit. (iii) Par l'entremise du Plan Afrique-G8 de renforcement des capacités africaines chargées de mener des opérations de soutien de la paix, fournir une aide technique et financière aux pays africains, à l'Union africaine et aux organisations régionales afin qu'ils s'engagent davantage dans la prévention et le règlement des conflits sur le continent.
<p>2:D Progrès internationaux au plan de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) à lier aux initiatives du secteur privé et d'associations d'affaires du Canada.</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) Promouvoir et appuyer le leadership des sociétés canadiennes en matière de RSE en développant et diffusant mieux les outils et le matériel d'orientation aux niveaux national et international (2005). (ii) Accroître la participation des pays en développement au programme international de RSE (2006).
<p>2:E Coopération accrue en Amérique du Nord dans les dossiers environnementaux transfrontières.</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) Développer des approches pour la mise en oeuvre de l'Annexe de 2000 sur l'ozone afin de respecter l'échéance de 2007 fixée dans l'Accord. (ii) Reprendre la négociation, avec les États-Unis et le Mexique, d'un accord sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontières. (iii) Finaliser les mesures d'application de l'Accord Canada-France sur le pétrole et le gaz d'ici à 2005. (iv) Examiner les possibilités d'une meilleure coopération avec les États-Unis concernant les espèces aquatiques étrangères envahissantes.